Comité de gestion ENS Etang du Mouchet

mercredi 1er décembre 2021 en mairie de Chavannes

Partenaires :
Département de la Drôme
Groupe Sympetrum
Syndicat des Eaux de la Veaune

Ordre du jour :
- Bilan actions 2021
- Discussion programme d'actions 2022

Carte des espaces naturels sur ARCHE Agglo

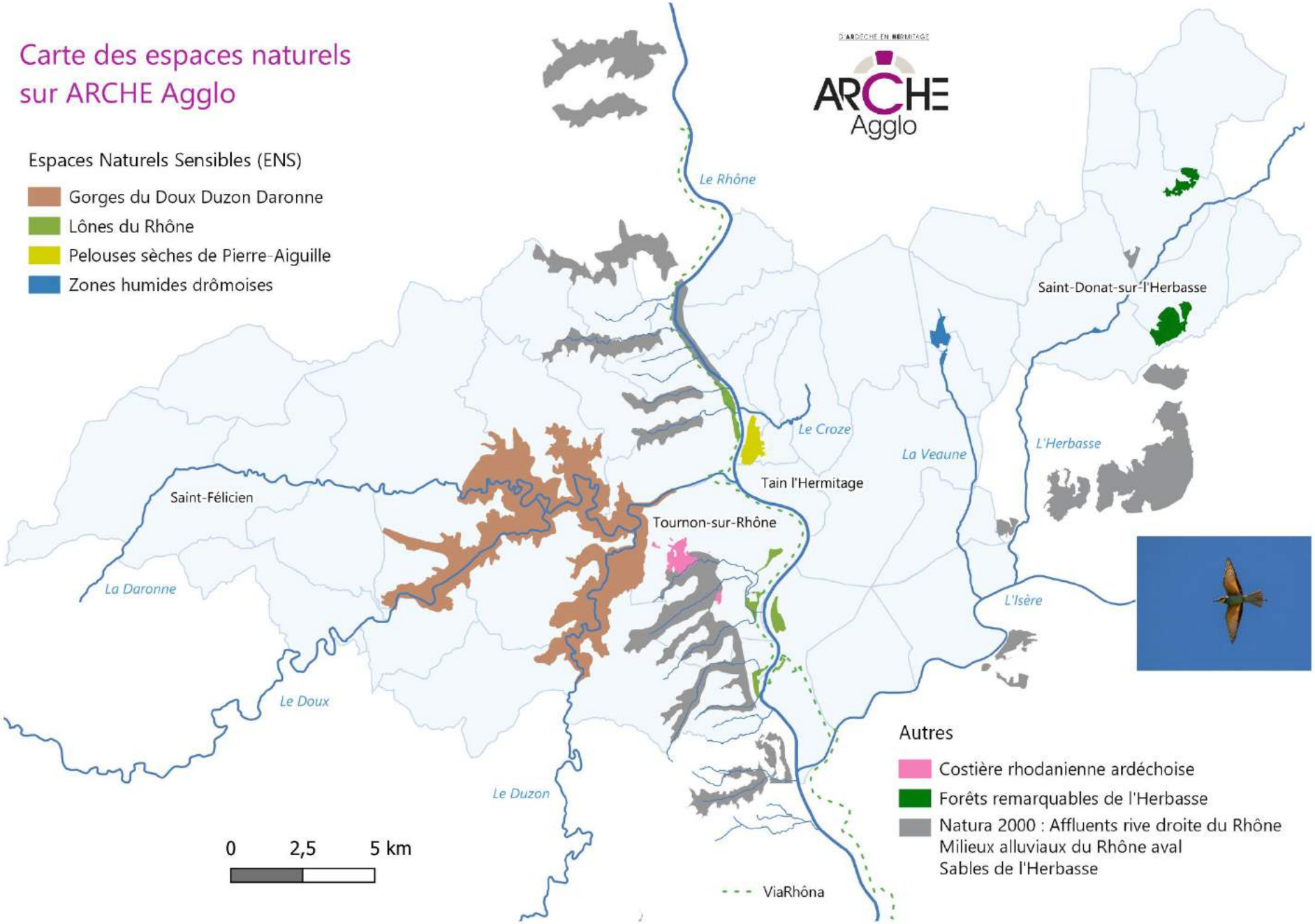

Vue par drone de l’étang du Mouchet 2021 © Eaux de la Veaune

Connaissance & suivi

Le Groupe de Recherche et de Protection des Libellules « Sympetrum » (GRPLS) est une association qui a pour objectifs l'étude et la protection des Libellules (Odonates) et de leur biotope, dans la région Rhône-Alpes et Dauphiné (Hautes-Alpes).

- **1986** : découverte de la richesse en libellules de l'étang du Mouchet à l'occasion d'un travail d'inventaire des ZNIEFF, par Jean-Michel FATON (Président du Groupe Sympetrum et Conservateur de la réserve des Ramières)
- **2008** : une 1ère étude sur les libellules (et quelques amphibiens, crustacés et papillons) a été menée sur le site par J-M Faton. Elle établit une synthèse des observations très ponctuelles étalées sur 22 ans : 1986, 1987, 1995, 1996 et 2008.

40 espèces de libellules avait été identifiées.

⇒ L'espèce de libellule la plus exigeante observée est l'Agrion délicat *(Ceriagrion tenellum),* revu en 2021. C'est une libellule caractéristique d'un étang avec une nappe phréatique de qualité.

⇒ L'Ecrevisse à pieds blancs a aussi été notée ainsi que la Grenouille agile et la Grenouille rousse.

Actualisation de l'inventaire des libellules et état des lieux global de la biodiversité par un observateur local bénévole membre du groupe Sympetrum (2021-2022)

De passage sur site, une à deux fois par semaine, Claude SANITAS prend régulièrement des photos de la faune & de la flore présentes, avec une spécialisation pour les libellules. Il renseigne régulièrement ses données à ARCHE Agglo.

En 2021, il a observé 24 espèces de Libellules. Il suit, avec attention, 2 espèces protégées : l'Agrion de Mercure et l'Agrion délicat. Il a pu observer une nouvelle venue : le Trithémis pourpré, une libellule africaine qui, peu à peu, colonise le nord de la Méditerranée.

En plus, il observe divers papillons, arachnides, amphibiens, oiseaux et reptiles. Il regrette la fauche répétée et large de la végétation aux abords du sentier, qui prive la faune de ces zones où elles accomplissent une partie de leur cycle de vie. Il alerte aussi sur le dérangement causé par des chiens non tenus en laisse.

Concernant la flore, qui est moins son domaine de compétence, il renseigne des données intéressantes sur les nénuphars blancs, la Fougère des marais et diverses espèces de menthe.

Son rapport, relu par J-M Faton, sera rendu en **fin d'année 2022**. Il permettra d'avoir un regard, bien que subjectif, sur la biodiversité du site suite aux travaux. Une première remarque : une biodiversité exponentielle sur le contournement de la Veaune et appauvrie sur l'étang. Données à confirmer…

Observations en images…

Agrion de Mercure

Tandem

Cœur copulatoire

Observations en images…

Trithémis pourpré mâle

Trithémis pourpré femelle

Couleuvre vipérine

Argiope frelon

Lézard vert juvénile

Fougère des marais

Ecrevisse à pieds blancs

Nénuphar blanc

L’étang du Mouchet…

…site de reproduction du Bihoreau gris

Juvénile observé sur l’étang cet été 2021

Suivi thermique

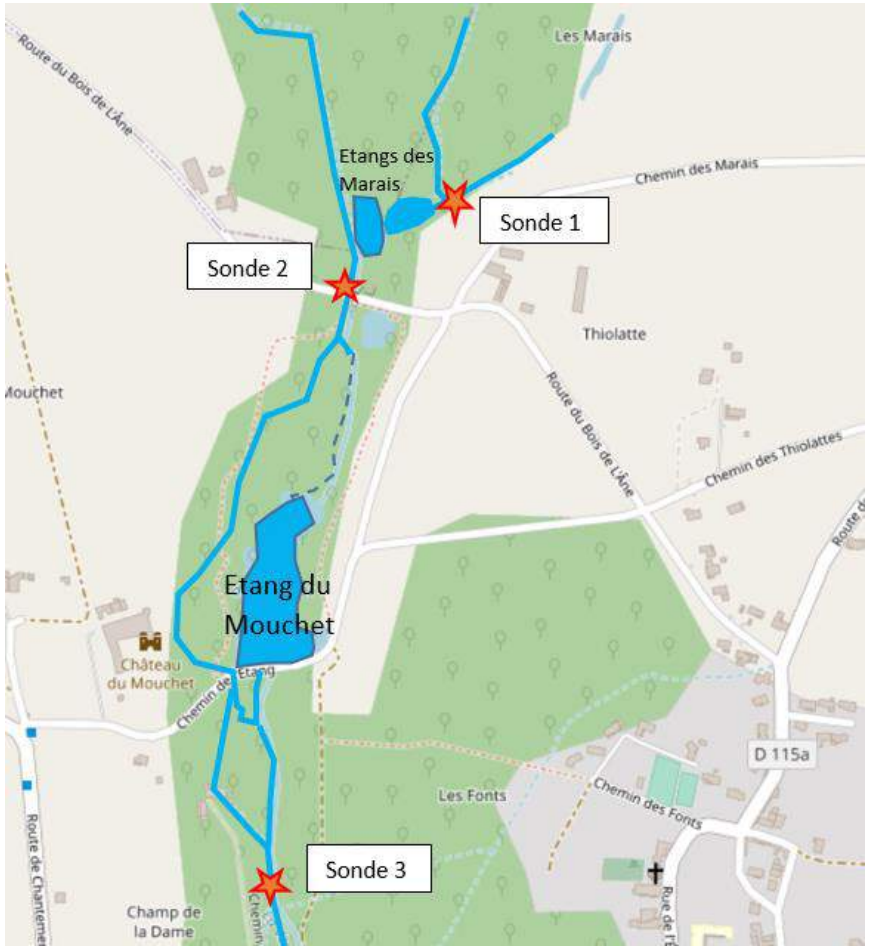

Ces sondes nous permettent d'avoir une lecture heure/heure de la Veaune et d'effectuer une comparaison d'année en année

- L'écrevisse à pieds blancs et la truite fario sont des espèces représentatives de la qualité de l'eau et du milieu d'une rivière de 1ère catégorie.
- La température de l'eau est un facteur très limitant pour la vie de ces deux espèces.
- Pour bien définir l'impact des étangs sur la thermie de l'eau de la Veaune, des sondes ont été installées à l'amont et à l'aval des étangs.

Exemple de relevés de température les 8 juillet à 17h :

	Sonde 1	Sonde 2	Sonde 3
2017	Pas de donnée	17,9	22,1
2018	Pas de donnée	18,1	22.2
2019	Pas de donnée	21,6	22,3
2020	18.7	21,2	20

Nous observons l'impact positif des travaux de dévoiement de la Veaune de l'étang du Mouchet réalisés en à l'automne 2019.

La pose d'une sonde à l'amont des étangs du Marais en 2020, nous donne un aperçu de l'impact négatif des étangs du marais dès les sources de la Veaune.

Suivi du débit de la Mouchette

Naturellement, le débit de la Veaune est assez stable car alimenté par une nappe profonde : **la nappe Miocène**

Mais l'été, il y a un cumul des prélèvements à la source avec des pointes à :

- ***320 m³/h*** par le SID (Syndicat d'Irrigation Drômois)
- ***85 m³/h*** par le SIEV (Syndicat des Eaux de la Veaune)

Avec un prélèvement dépassant les ***400 m³/h***, les sources se tarissent et la Veaune ne coule plus :

Assec de 2019 :

Perte de 90%

de la vie aquatique

En 2021 : - Mise en place d'un suivi de débit pour identifier précisément les débits critiques
- Rencontre avec les 2 syndicats pour trouver des modalités de gestion qui permettent de **maintenir un débit minimal biologique** dans la Veaune

Gestion

Fauchage des abords du sentier à réguler

Gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)
Rapport de stage 2021

<u>Préconisations</u>

Ambroisie : Arrachage avant la montée en graine (sept-oct).

Robinier faux acacia : Fauchage des jeunes plants ou cerclage entre avril et octobre.

La partie Est de l'étang ne nécessite pas de fauchage si la végétation reste dense. Cet espace va s'autoréguler avec le temps.

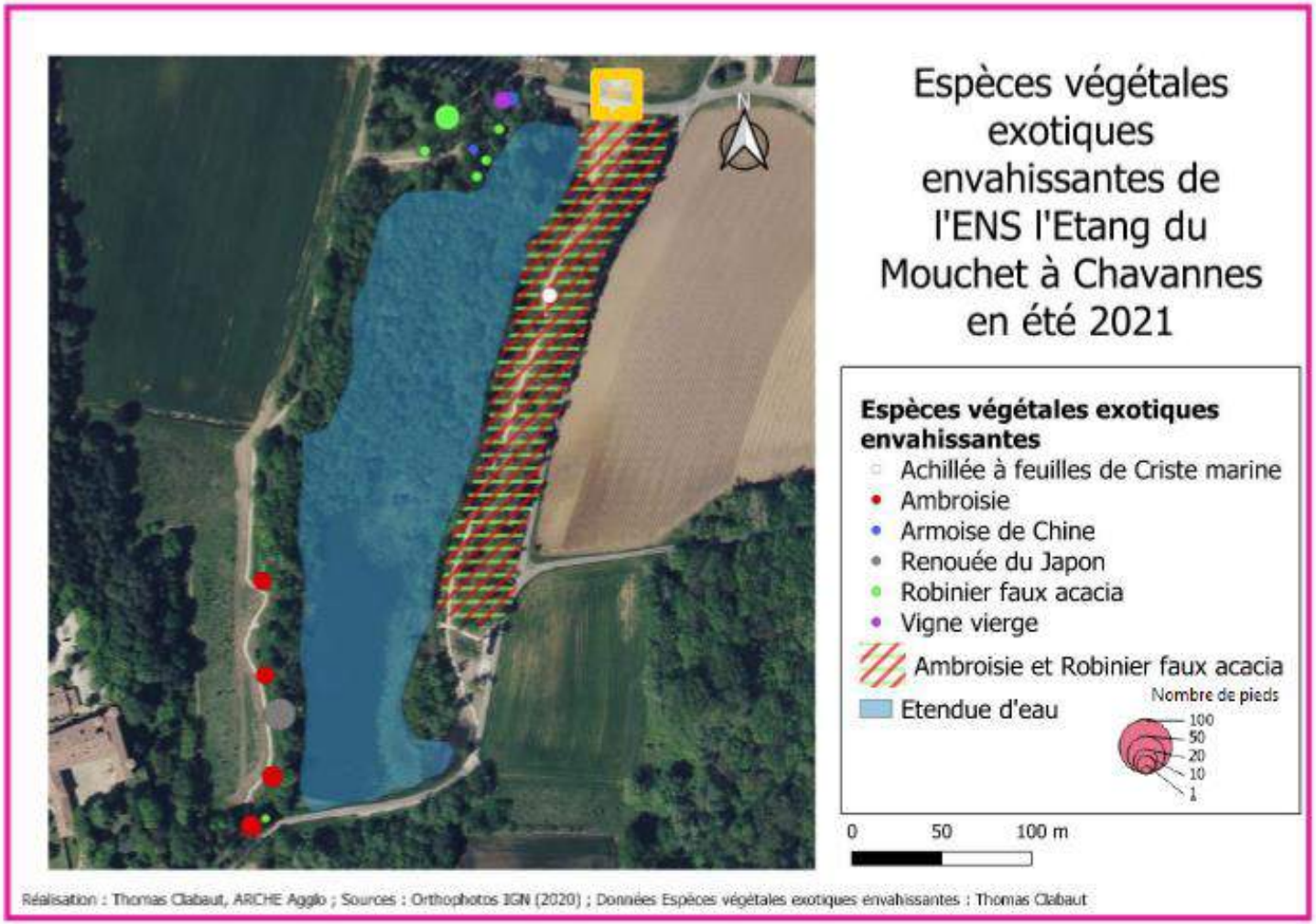

Curage du fossé : gestion du ruissellement et des sédiments

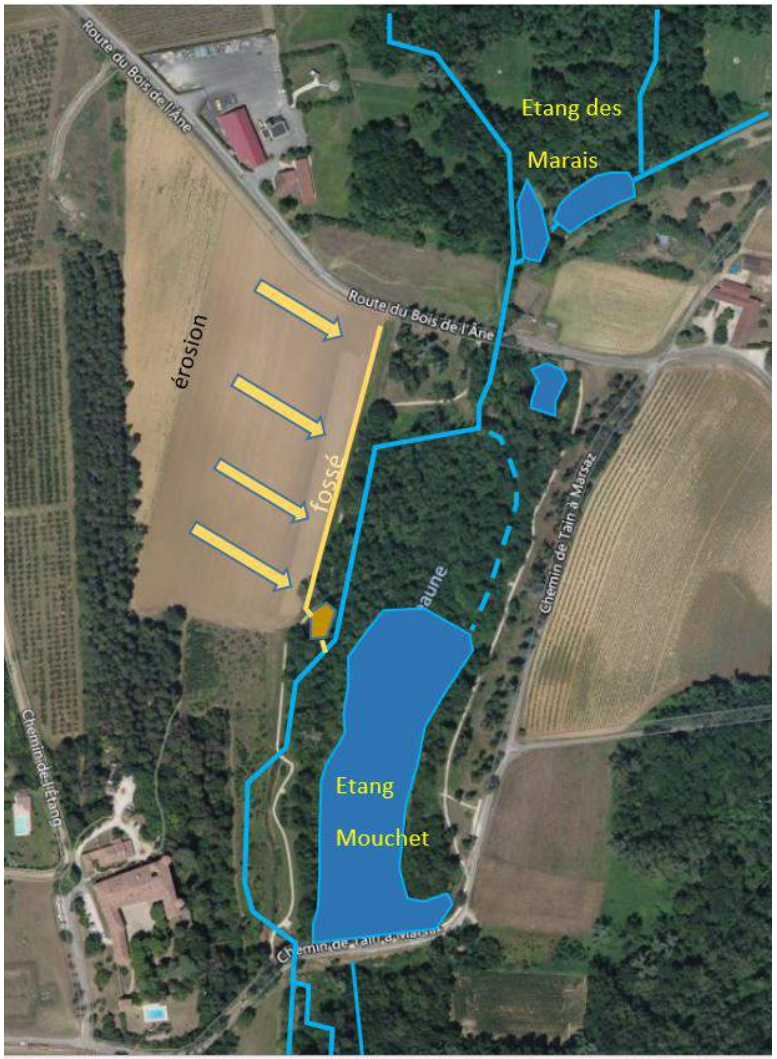

Suite aux différents orages de cet automne, le fossé récupérant les eaux de ruissellement du grand champ cultivé a été comblé par l'érosion des sols. Une fois plein, le fossé déborde et dépose les matières en suspension sur le chemin piéton longeant l'étang.

La situation actuelle rend nécessaire le curage du fossé et la restauration du chemin.

Une démarche auprès de l'agriculteur visant à trouver une solution afin de diminuer les risques d'érosion parait indispensable.

Sécurisation du barrage et du sentier PMR

<u>Rôle de ARCHE Agglo</u> :

Diriger les écoulements de la voirie dans l'étang pour éviter une érosion du parement aval du barrage (en 2022).

<u>Mettre en place un suivi de l'ouvrage</u> :

Des sondages géotechniques permettront de déterminer la charge maximum supportable par le barrage (à partir de 2022).

<u>Rôle de la commune de Chavannes :</u>

Sur la base des résultats géotechniques, la commune devra prendre un arrêté de voirie adapté limitant le tonnage des véhicules et mettre en place la signalisation correspondante (probablement inférieure à 10 tonnes).

La limitation des véhicules sur le barrage (sens prioritaire) permettra également d'éviter que les véhicules roulent sur le sentier PMR.

Défrichage du barrage
avant mesures topographiques
Novembre 2021

Installation d'un panneau de limitation
Novembre 2021

Marathon de la biodiversité sur le BV de la Veaune

<u>Objectif</u> : Restaurer la continuité écologique sur le territoire et connecter les milieux naturels entre eux :

⇒ Densification du réseau de mares

⇒ Densification du bocage à proximité des milieux aquatiques

L'étang du Mouchet et le marais de la Veaune sont identifiés comme des « hot-spots » de biodiversité sur le territoire

⇒ La périphérie de ces sites est ainsi classée comme prioritaire, principalement pour la plantation de haies.

⇒ ARCHE Agglo propose aux agriculteurs un financement incitatif :

100% du coût des plants est porté par ARCHE Agglo
(au lieu de 85% sur le reste du territoire)

Accueil des publics, sensibilisation

Raccords entre les tables de pique-nique et le sentier PMR pour le maintien du label « Tourisme & Handicap » (prévu en 2022)

Eco-compteur installé mi-juillet 2021

Moyenne journalière : 94 passages

Pic de fréquentation : dimanche 17 octobre - 414 passages

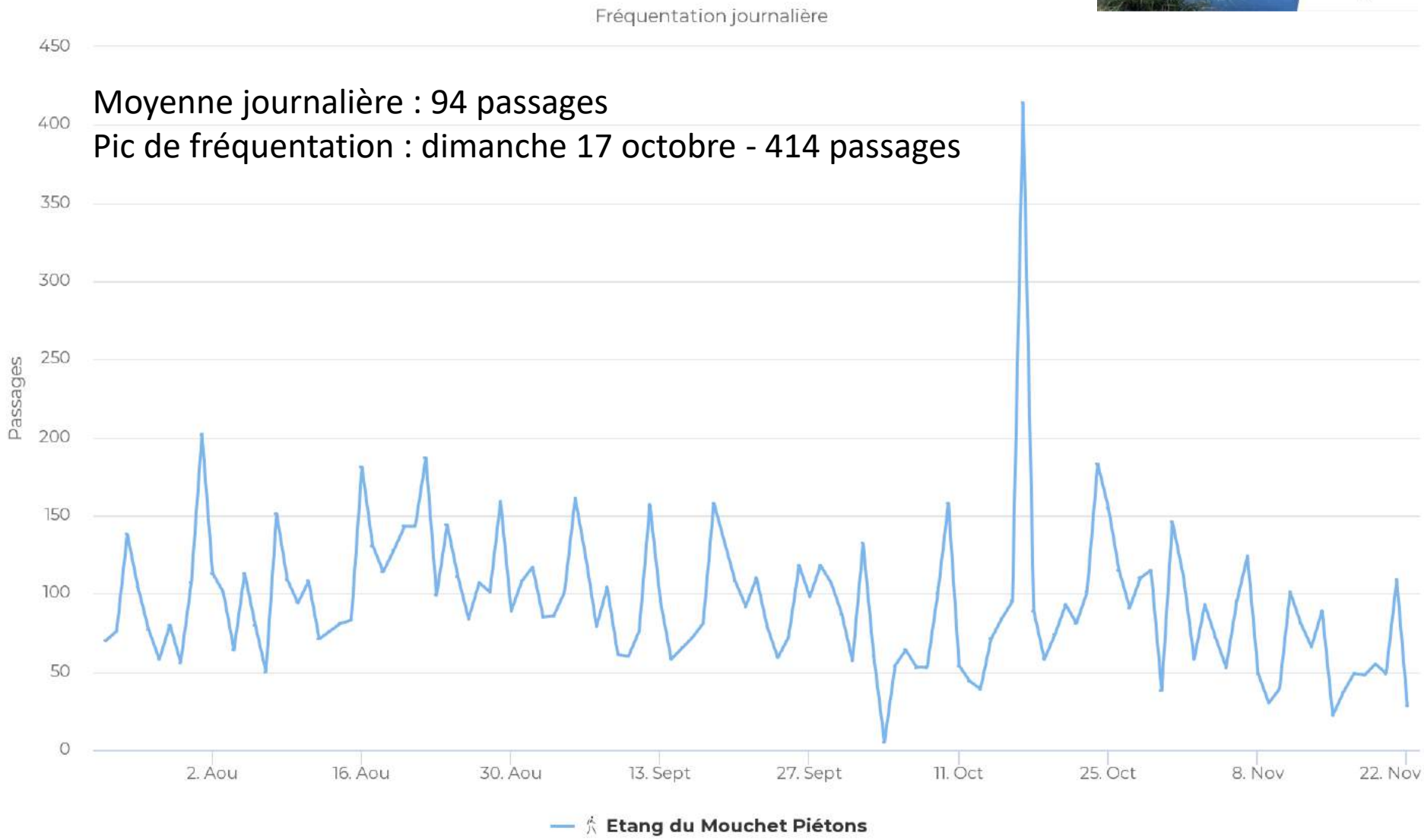

Campagne pédagogique

Site ENS concerné	Animations Rivières			Animations ENS			TOTAL
	Animateur	Classe	Nbre élèves	Animateur	Classe	Nbre élèves	
Etang du Mouchet	ZIMELINE	CM2 Margès	266	LPO	CM Tournon	39	305
	SESIE	CP CE1 Chavannes			CE Tournon		
		CP CE1 Chavannes			CP Chantemerle les blés		
		MS GS Chavannes			CE1 Chantemerle les blés		
	El Nin'Eau	PS MS Serves					
		CP Mercurol Veaunes					
		PS MS GS Mercurol Veaunes					
	Paléodécouvertes	CE1 Pont d'Isère					
		CP Pont d'Isère					
		CP Pont d'Isère					
		CP Pont d'Isère					

12 nichoirs installés sur le site (Chouettes et Mésanges).

305 élèves sensibilisés à la nature en 2021. Reconduction de la campagne en 2022.

Fête de la nature 2022

Mercredi 18 mai au dimanche 22 mai

1 demi-journée d'animations pourrait être proposée à l'étang du Mouchet en 2022

La Kamicyclette, alliance d'un mode de déplacement doux (le vélo) et d'un art de conter japonais (le Kamishibaï), vous propose des animations ludiques et pédagogiques autour de l'Environnement.

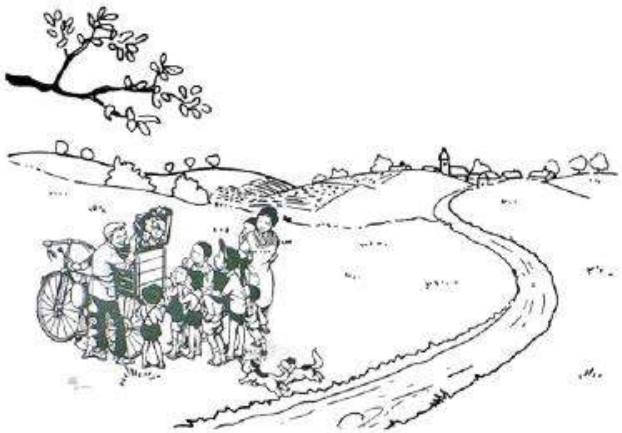

Animation 2021 au bassin des Musards

Livret Territoire de nature

Edition en début d'année 2022

Action portée par le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes.
Co-écrit par Gilbert et Béatrice COCHET.

Comité de rédaction élargit regroupant ARCHE Agglo, les Départements et les partenaires scientifiques.

Livret qui présente l'ensemble des richesses naturelles du territoire. L'étang du Mouchet est évoqué à plusieurs reprises.

Diffusion gratuite aux habitants du territoire.

UNE NATURE INSOUPÇONNÉE

Sur le territoire d'ARCHE Agglo comme ailleurs, les reliefs, les sols, les nuances climatiques locales créent les paysages. Depuis le Néolithique et l'avènement de l'agriculture, ceux-ci sont remaniés par les activités humaines. La nature doit alors s'adapter, sortant son armada d'espèces, les unes s'affichant en « pionnières » sur des sols nus quand d'autres font la fine bouche sur le taux d'humidité ou n'apparaissent que sur de vieux arbres. Il y a peu de place pour les « faibles » ! Alors des espèces se raréfient, d'autres prennent une place excessive... C'est un équilibre en évolution permanente !

1 Le rouge-gorge (photothèque M.P. Desnet)
3 : Ornithogale en ombelle ou/et scille d'automne

La biodiversité,

c'est à la fois une diversité d'espèces animales et végétales mais également de gènes qui différencient par exemple des variétés de blés, des cépages ou des races domestiques ; c'est aussi une diversité de milieux naturels et de paysages, des terres d'eau aux milieux les plus arides. C'est tout cela dont nous avons besoin pour vivre.

La biodiversité est de retour !

Des espèces autrefois détruites sont aujourd'hui protégées. Des habitats naturels sont préservés, d'autres, abandonnés, sont en libre évolution. La nouvelle donne climatique rebat les cartes de répartition. Ainsi, des espèces comme le lézard ocellé ou les fauvettes méditerranéennes peuvent se retrouver plus au nord. Maintenant protégée, la grande aigrette vient fréquenter nos cours d'eau. La loutre est en train de recoloniser toutes les rivières de Drôme-Ardèche et même le fleuve Rhône. Chevreuils et sangliers avaient complètement disparu. Leur retour en force ne passe pas inaperçu, surtout pour le sanglier. Les timides apparitions de chamois sur les coteaux mériteraient d'être à l'origine d'un renforcement de population. Par ailleurs, des observations de cerfs dans la vallée voisine de l'Eyrieux donnent l'espoir d'entendre le brame de ce splendide animal dans les forêts ardéchoises. La nature revient !

À CHACUN SA STRATÉGIE !

Prenons la floraison des plantes : l'ornithogale en ombelle profite de l'énergie stockée dans son bulbe pour démarrer avant que les feuilles d'arbres n'ombragent le sol, comme la drave printanière elle aussi précoce. D'autres attendent l'été, comme la scille d'automne, pour s'élever au grand air. Pour les animaux, les uns ont opté pour de longues vies et un renouvellement modeste, comme le circaète qui ne pond qu'un seul œuf à la fois, alors que d'autres privilégient de grandes portées dont la durée de vie sera brève, les campagnols par exemple.

Un équilibre vite perturbé par l'introduction d'espèces

L'introduction de plantes exotiques dans la nature ou le lâcher d'une tortue d'aquarium sont rarement sans conséquence. Beaucoup de ces espèces se retrouvent alors sans prédateur, dans un espace propice à leur développement et, pour les plantes, 1 sur 1000 devient envahissante. La renouée du Japon, charmante dans le jardin, est un fléau pour les bords de rivières. Le cas des animaux n'est guère réjouissant : la tortue de Floride met en péril la cistude d'Europe alors que les écrevisses américaines véhiculent des parasites qui déciment les populations locales.

2 : Le murin de Daubenton (© photothèque A.A.D. Staub)
4 : Circaète Jean-le-blanc

Renouvellement Convention ENS

CONVENTION PORTANT GESTION D'ESPACE NATUREL SENSIBLE

*

* *

SITE DE L'ÉTANG DU MOUCHET

Renouvellement de la Convention cadre ENS avec le Département de la Drôme pour une durée de 10 ans

La précédente Convention a été signée entre la Commune et le Département le 19 décembre 2011 pour une durée de 10 ans. La gestion du site est, en grande partie, déléguée à ARCHE Agglo à travers sa compétence de gestion des espaces naturels.

Les collectivités gestionnaires acceptent que le site soit intégré au sein des espaces naturels sensibles drômois. Elles **sont responsables de la préservation, la gestion, l'entretien et l'ouverture au public de cet espace.**

A ce titre, elles s'engagent à :
- constituer un Comité de gestion et à la réunir une fois par an minimum,
- accroître la connaissance du site (inventaires scientifiques de la faune, de la flore et des habitats naturels),
- définir, en concertation, des objectifs de préservation de la biodiversité et d'ouverture au public,
- gérer le site en tant qu'espace naturel en favorisant des aménagements respectueux de l'environnement,
- ouvrir gratuitement le site au public,
- porter mention de la qualité d'espace naturel sensible des terrains consacrés dans le cadre de la politique d'urbanisme dont la Commune a la charge,
- conserver le terrain dans le domaine privé ou public de la Commune pour une durée illimitée.

Le Département est responsable de la politique ENS drômoise.

Il s'engage à :
- prendre en compte l'étang du Mouchet en tant qu'ENS,
- apporter une **aide technique** à l'élaboration et la mise en œuvre du plan de gestion,
- apporter son **soutien financier** à l'ensemble du projet, sous réserve de décisions de l'assemblée départementale à chaque étape du dossier.

Renouvellement de la Convention cadre ENS avec le Département de la Drôme pour une durée de 10 ans

La nouvelle Convention, pour une durée de 10 ans, pourra être signée de manière tripartite entre la **Commune, ARCHE Agglo et le Département.**

Il est proposé d'ajouter un article sur les **« droits et obligations des parties »** précisant les engagements respectifs de la Commune et d'ARCHE Agglo suite à la réunion de novembre 2020.

Engagements de la Commune

- Entretien de la végétation sur la zone de stationnement PMR
- Entretien modéré de la végétation sur les abords du sentier PMR (1m en moyenne de chaque côté)
- Gestion des déchets
- Gestion des usages (circulation sur le barrage, chiens en laisse…)

Engagements d'ARCHE Agglo

- Entretien de la végétation sur le sentier PMR
- Entretien de la végétation des abords de l'étang pour permettre des « vues » sur l'étang et le château
- Entretien de la végétation sur les pelouses et le boisement (prairie Nord entretenue par le Syndicat des Eaux de la Veaune)
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (Ambroisie, Ragondins, Tortues de Floride)
- Surveillance et entretien des ouvrages hydrauliques
- Entretien du mobilier du sentier d'interprétation
- Suivi de la fréquentation

Merci pour votre attention